

CHARTRE DE PARTICIPATION AUX ETUDES ENCADREES

En s'inscrivant aux études encadrées proposées par le GSSB, l'élève et ses parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte régissant le déroulement des études encadrées et s'engagent à la respecter.

• Assiduité

A compter de son inscription, l'élève s'engage à être présent à toutes les séances d'études encadrées pour lesquelles il est inscrit.

• Ponctualité

L'élève participant aux études encadrées s'engage à respecter les horaires de début et de fin des séances auxquelles il est inscrit.

• Silence

L'élève participant aux études encadrées s'engage à travailler en silence, en particulier l'usage d'appareils électroniques (téléphone portable, baladeurs numériques, ordinateur, ...) est interdit.

• Autonomie dans le travail

L'élève participant aux études encadrées doit être autonome, se mettre seul au travail et ne pas attendre que le professeur vienne le voir. Ce dernier est présent pour encadrer son travail, le conseiller dans son organisation ou ses méthodes.

• Motivation de l'élève

L'élève participant aux études encadrées s'engage à avoir tous les outils nécessaires à la réalisation de son travail scolaire (cahier de cours, livres, calculatrice, ...)

• Respect des installations et du matériel

L'élève participant aux études encadrées s'engage à respecter les installations et le matériel mis à sa disposition.

• Absence de l'élève

En cas d'absence **prévisible** de l'élève, les parents de l'élève inscrit aux études encadrées s'engagent à prévenir le GSSB pour cette absence, au plus tard le matin même du jour de l'étude, **exclusivement** par courriel à : inscriptions.college@sophie-barat.net

En cas d'absence prévue ou non de l'élève, aucun remboursement n'est prévu.

Le non-respect des différents points de cette charte par l'élève peut entraîner l'annulation de l'inscription de l'élève, les parents étant prévenus au préalable des manquements de leur enfant aux règles édictées.

Dans ce cas aucun remboursement n'est prévu.

La responsabilité des professeurs encadrant l'étude encadrée et du GSSB s'arrête à la fin des horaires prévus lors de l'inscription d'un élève à l'étude encadrée.

Prénom de l'élève :

Nom des responsables légaux :

Signature de l'élève

Signature des responsables légaux